



## Litiges avec mon assureur auto

Par **melcha**, le **19/06/2014** à **22:32**

Bonsoir

Je suis assuré chez swislife, suite a un changement de domicile je transferts mes contrats automobiles a une agence swislife pres de mon domicile..a la date anniversaire

L assureur se permet de m augmenter les échéances a plus de 18e par mois..je n ai pas signer d avenants et je ne suis pas d accord..mais le contrat date du 5 mai ..soit plus d un mois.....quels sont mes recours?

Ai je le droit de résilier?

D autre part j ai une 3eme voiture que je souhaite vendre donc

Je lui demande( par echange telephonique) de me l assurer au minimum et de m envoyer le contra .il ne me fait aucun detail sur les closes du contrat...

Je recois le contrat durant un week end ou je metais absenter...et hop mon vehicule stationner devant chez moi a subit des degats de tempetes!..je me precipite sur le contrat et seule la responsabilité penale est en assuree!

Je n ai pas signer l avenant ....

Quels sont mes droits

Merci

Par **moisse**, le **20/06/2014** à **11:02**

Bonjour,

Vous déménagez, les risques changent et les primes itou.

[citation]Je lui demande( par echange telephonique) de me l assurer au minimum [/citation]

Ce qu'il fait avec un contrat au tiers.

[citation] seule la responsabilité penale est en assuree! [/citation]

Ha là justement c'est la seule chose impossible à assurer en France.

Mais je sais que vous avez voulu écrire "responsabilité civile".

Les dégâts que vous évoquez ne sont pas couverts dans les contrats à minima.